



Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 13 juin 2016 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **MONT SAINT AIGNAN** (76) à :

Mathilde AUPETIT
Perrine BASUYAUX [avec les félicitations du jury]
Marie Charlotte BOUTTIER [avec les félicitations du jury]
Amandine BRICOUT
Betty CHARLES [avec les félicitations du jury]
Charlotte DAVID
Julie DUPRESSOIR
Erika DURECU
Julie FAUCONNET
Lorène GAMBIER [avec les félicitations du jury]
Sophie GOUIN
Aurore HOSPITAL
Laurie LAVACRY
Fatima MAFAMANE
Hélène POCHON
Nolwen TORILLEC
Nadège TOUZARD [avec les félicitations du jury]
Anaïs VERET

Fait à Paris, le 13 juin 2016,
le président de jury,


Jean-Marie FONTENEAU